

Dalhem, le 27 avril 2020.

OBJET : Coronavirus – reprise partielle de l'école

Chers parents,

Comme indiqué dans notre courrier du 22 avril dernier, nous revenons vers vous avec de plus amples informations suite au Conseil National de Sécurité du 24 avril 2020 et la réunion de suivi de la Ministre de l'Enseignement ce 25 avril 2020 ([circulaire 7550](#)).

Une reprise partielle et progressive des cours est annoncée à partir du 18 mai 2020. Afin d'organiser cette reprise dans les meilleures conditions et dans le respect des directives fédérales/régionales, nous allons dans les jours à venir nous concerter avec nos équipes et les services communaux.

Lorsque nous aurons affiné l'organisation des six écoles, nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous communiquer toutes les modalités pratiques.

Il est évident que ces décisions générales devront être analysées et adaptées en fonction de chaque école. Cela va représenter un travail conséquent, mais soyez assurés que nos équipes pédagogiques et nos agents communaux (administratifs, extrascolaires, d'entretien et des travaux) mettront tout en œuvre pour assurer un encadrement bienveillant et une sécurité optimale pour nos enfants mais également pour notre personnel.

Pour rappel, voici les principales décisions communiquées ce 24 avril 2020 **qui s'appliquent aux écoles fondamentales** (maternelles et primaires) et donc, par conséquent, à nos six écoles communales :

► Phase 1 – à partir du 18 mai 2020 :

Reprise à concurrence de 2 jours par semaine maximum par groupe d'élèves :

- Des élèves de **6ème primaire** (avec port obligatoire du masque).

► Phase 2 – A partir du 25 mai 2020 :

Sur base de l'évaluation de la phase 1, une reprise pourra également être envisagée à partir du 25 mai si les conditions sont réunies pour le faire en toute sécurité :

- à concurrence d'1 jour par semaine maximum par groupe pour les élèves de **1ère primaire** et, si possible, de **2ème primaire** ;

En pratique, dans chacune de ces phases, les élèves seraient subdivisés en petits groupes de 10 élèves maximum sauf exception si la taille du local permet d'en accueillir plus tout en respectant les distances de sécurité.

Pour ces élèves (P6 et P1/P2), outre la consolidation des connaissances travaillées pendant le confinement, de nouveaux apprentissages (limités aux savoir de base) doivent être proposés lorsque les élèves sont présents en classe.

► Et pour les autres classes ?

- **Pour les classes primaires qui ne reprendront pas les leçons le 18 mai :**
Jusqu'à ce qu'une reprise partielle soit possible pour ces classes, les balises des circulaires 7515 du 17 mars 2020 et 7541 du 16 avril 2020 leur restent applicables. Des travaux à domicile sont prévus.
- **Pour les élèves en difficulté scolaire :**
Les équipes éducatives seront invitées à identifier, au sein de chaque groupe-classe, les élèves qui doivent faire l'objet d'un suivi spécifique en raison de difficultés scolaires ou de besoins d'apprentissage particuliers.
Sous réserve des capacités organisationnelles de chaque école et du respect des principes énoncés ci-dessus, ces élèves, quelle que soit leur année d'étude, pourront être invités à se rendre dans l'école pour renouer le contact avec leur(s) enseignant(s) à concurrence de maximum 1 jour par semaine à partir du 25 mai.
- **Pour les classes maternelles :**
Les leçons restent suspendues pour ces classes jusqu'à nouvel ordre (mais vous trouverez, comme à l'habitude, de chouettes activités pour eux sur notre plateforme « www.toutemonannée.com »)

► **Repas et vie dans l'école :**

Les repas froids (tartines) sont organisés de préférence en classe et les horaires de récréation seront adaptés en tenant compte des règles de distanciation sociale.

► **Organisation des garderies :**

À partir du 4 mai et pendant toutes les phases de la reprise partielle des leçons, les garderies organisées jusqu'ici doivent être poursuivies. Au regard de la reprise progressive de l'activité économique et professionnelle, il convient d'anticiper une montée en puissance des garderies. Aux publics considérés comme prioritaires jusqu'ici, il s'agira notamment d'ajouter tous les secteurs en reprise.

Dans tous les cas, il doit être fait appel à la responsabilité collective des parents pour qu'ils envisagent toutes alternatives de garde possibles n'impliquant pas de personne à risque.

► **Équipements (masques, gels et serviettes en papier) :**


Outre le respect des règles de distanciation sociale et d'hygiène, **un masque en tissu devra être porté** tout au long de la journée par :

- **Tous les membres du personnel** (direction, enseignants, agent ATL, etc.) ;
- **Les élèves de 6^{ème} primaire.**

Cependant, le Pouvoir organisateur de la commune de Dalhem a également décidé d'élargir l'opportunité du port du masque pour tout autre élève (en classe ou à la garderie) dont les parents manifesteront la demande.

Afin d'anticiper ces décisions prévisibles et en surplus des masques en tissu qui vont être distribués à chaque ménage Dalhemois début mai, la commune a également acquis les matières premières nécessaires à la confection de masques (adultes et enfants). Durant ces trois prochaines semaines, une vingtaine de couturières bénévoles vont s'atteler avec enthousiasme et professionnalisme à la réalisation de ceux-ci. Nous les en remercions déjà vivement ! Ces masques seront ensuite distribués au sein de nos six écoles.

Toutes les écoles seront également équipées en savon, gel hydro-alcoolique et serviette en papier.



Nous espérons que ces quelques explications vous permettront de comprendre nos démarches (et les balises qui les encadrent) quant à l'organisation future des écoles. Nous restons bien entendu disponibles si vous aviez des questions ou si vous souhaitiez des informations complémentaires. N'hésitez pas à consulter également les actualités sur la page « coronavirus-covid 19 » de notre site communal : www.dalhem.be

Prenez bien soin de vous et de vos proches et respectez plus que jamais les règles d'hygiène, de distanciation sociale et de confinement !

Solidairement,

Ariane Polmans
Échevine de l'Enseignement

Magali Pironnet
Directrice
Mortroux-Warsage

Séverine Botty
Directrice
Dalhem-Neufchâteau

Georges Gérard
Directeur
Berneau-Bombaye